

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **MONT-LOZÈRE**

La Gazette

Hiver 2024 - 11



Photo Robin MIRAGLIO



LE MOT DU PRÉSIDENT

Malgré les évolutions en matière d'organisation territoriale, notre structure intercommunale veille à ne pas se substituer à l'échelon communal et ce alors que le Gouvernement impose le transfert de plus en plus de compétences aux EPCI.

La communauté de communes est un outil au service des communes et je suis vigilant à ce qu'elle porte des actions complémentaires à celles-ci : c'est à ce titre qu'elle gère par exemple le ramassage et le traitement des déchets, l'Assainissement Non Collectif ou encore les modes de garde collectifs de l'enfance et de la jeunesse. C'est aussi à ce titre, que la CCML soutient les collectivités en portant la mutualisation d'un poste d'ingénierie, des études pour le compte de toutes ou encore effectue des prestations de voirie ou d'entretien des stations d'assainissement collectif pour certaines.

Bien que peu enclin à "récupérer" les compétences communales qu'on nous impose, je prendrai tout de même soin avec mes collègues élus et mes équipes à relever au mieux les défis à venir pour poursuivre ce service aux communes. Le prochain défi sera celui de mettre en place un service de l'eau cohérent au 1er janvier 2026, à la suite du transfert des compétences eau potable et assainissement, si l'obligation est maintenue.

Pour l'heure, comme vous le découvrirez dans cette onzième édition de la gazette, notre communauté de communes poursuit ses missions de fonctionnement, mais aussi d'investissement, avec une volonté d'oeuvrer en faveur de la qualité de vie de tous les habitants.

Jean de LESCURE

Journal de la Communauté de Communes MONT-LOZÈRE, Route du Mont-Lozère, Le Bleyard 48190 MONT-LOZÈRE ET GOULET / n°11 - Hiver 2024 / ISSN : 2677-45 / Conception : Communauté de Communes Mont-Lozère
Crédits photos : CCML / SDEE / Robin MIRAGLIO / Nicolas MICHEL / SELO / pixabay.com / evodia.org

SOMMAIRE

P-3 : ÉCONOMIE

- concession de la résidence thermale de Bagnols les Bains
- transfert des compétences eau et assainissement

P-4 : SERVICE AUX COMMUNES

- Zones d'accélération des énergies renouvelables

P-5 : VIE LOCALE

- Réflexion sur la mobilité
- Pose d'un Défibrillateur Automatisé Externe

P-6 : JEUNESSE

- Nouvelle convention CTG et GMR
- Dispositif BAFA

P-8 : PÔLE DE PLEINE NATURE

- Au revoir Herminie
- Offre d'emploi - chargé de mission

P-9 : SERVICES TECHNIQUES

- Travaux en direct
- SPANC : au tour de Pontails et Bريس et Chadenet

P-10 : ENVIRONNEMENT

- Le contenu de nos poubelles par le SDEE

P-12 : SERVICES DES COMMUNES

- Agences postales communales (APC)
- Service de communication



Pour toute information
les services de la CCML
restent à votre disposition
au 04.66.31.68.85
et par mail accueil@ccmontlozere.fr
ou sur ccmontlozere.fr

ECONOMIE

RÉSIDENCE THERMALE DE BAGNOLS LES BAINS : C'EST SIGNÉ !

La SELO* concessionnaire pour la construction et l'exploitation de la résidence thermique à Bagnols les Bains

Lundi 15 janvier 2024, a eu lieu la signature du contrat de concession entre la CCML et la SELO qui acte un partenariat fort et promet le début de travaux d'ampleur pour Bagnols les Bains.

En effet après un long travail de questionnement, d'étude, de diagnostics et de consultation, Jean de LESCURE et Roger CRUEYZE, Directeur de la SELO ont donc signé ce qui va permettre sans conteste de développer l'offre d'accueil des curistes et par là même dynamiser l'économie du bassin, puisque 14 hébergements accessibles PMR vont être créés sur l'emplacement de l'annexe de l'hôtel du commerce.

La CCML est maître d'ouvrage de ce projet de construction de résidence thermique, réalisé puis géré par le concessionnaire : un projet de 2,5 millions d'euros, financé par la participation de l'État, de la Région, du Département de la Lozère et 500 000 euros d'autofinancement de la SELO.



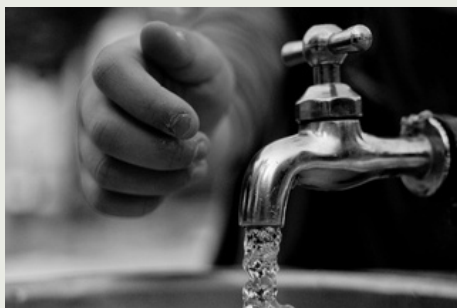
Cette signature a eu lieu en présence, entre autres de Sophie PANTEL (Présidente du Département de la Lozère), Didier COUDERC (Président de la SELO et Conseiller Départemental du Canton du Valdornez), Pascal BEAURY (Maire de Mont Lozère et Goulet et vice-Président de la CCML), Christian BRUGERON (Vice-Président de la CCML) Malika FOLCHER (Maire déléguée de Bagnols les Bains).

3 collectivités s'engagent pour le développement économique et touristique !

Le projet de construction de la résidence thermique par la Communauté de Communes Mont-Lozère est associé à plusieurs autres qui permettront à Bagnols les Bains d'améliorer l'offre touristique et le confort de la traversée du village :

- nouvelle jonction RD41/RD901 et rénovation de l'ancienne D41 (Département de la Lozère - CD48)
- halle à diligence pour exposer la diligence conservée et restaurée (CD48)
- Aménagements urbains complémentaires aux abords de la halle à diligence (commune Mont-Lozère et Goulet et CD48)
- Aménagement des 2 espaces verts - fontaine et jardin pour enfants (commune Mont-Lozère et Goulet)
- logements et lieux d'exposition sur le thermalisme (commune Mont-Lozère et Goulet)

TRANSFERT DE COMPÉTENCES



EAU ET ASSAINISSEMENT - TRAVAIL EN COURS

Il faut à présent se jeter à l'eau

Promulguée en 2015, la loi NOTRe prévoyait de rendre obligatoire le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes [...] dès le 1er janvier 2020. Cependant, trois ans plus tard, face aux difficultés d'application rencontrées sur le terrain mises en évidence par les responsables locaux, la date du transfert obligatoire a été reportée au 1er janvier 2026 pour les communautés de communes."

- Extrait de la Banque des Territoire - 15 mars 2022



Ayant reporté le transfert des compétences par délibération de la majorité des deux tiers des communes avant 2020, la CCML a donc l'obligation de prendre ces compétences à compter du 1er janvier 2026, bien qu'une majorité des Maires et conseillers communautaires soient toujours fortement opposés à ce transfert. **Réunis à Montbel le 19 janvier 2024, une quarantaine d'élus et d'agents des communes et de représentants de syndicats gérant des installations d'eau et d'assainissement sur la CCML ont pu évoquer les modalités du transfert de ces compétences.** Les aspects réglementaires du transfert, ainsi que les arbitrages nécessaires d'ici 2026 pour une gestion intercommunale de l'eau et de l'assainissement ont été présentés.

Pour offrir un service d'eau et d'assainissement de qualité, plusieurs solutions s'offrent à la CCML :

- **créer une régie** c'est à dire créer un service et gérer les captages, les stations, la distribution, les investissements et toutes les parties administratives en interne
- faire une **délégation de compétence aux communes** qui seraient désireuses de garder certains services.
- la **gestion en affermage**, c'est à dire en délégation de services à une tierce structure privée dont la CCML paierait un service défini.

Chacune de ces possibilités compte des avantages et des inconvénients :

Régie



- mutualisation des moyens humains, financiers et techniques via la création d'un service unique
- solidarité entre les communes
- investissement dans du matériel conséquent servant sur toutes les communes.



- difficultés de recrutement d'agents compétents pour le suivi et la gestion du service - le transfert d'agent communaux pouvant mener à une pénurie au niveau des communes
- grande superficie pour un seul service

Délégation de compétence aux communes



- connaissance du terrain des agents communaux pour la gestion du quotidien



- la CCML reste en charge du budget, des investissements, de tout l'administratif
- difficultés en termes de partage de responsabilité en cas de contentieux, fuites ou urgences ...
- difficultés d'évaluer les coûts et la répartition des moyens humains et financiers dans la mesure où il s'agit d'une mission inconstante d'un point de vu temporel et géographique

Affermage



- Tout est pris en charge
- Possibilité d'être très précis sur les demandes d'intervention



- service onéreux
- potentiellement moins connecté avec la population

La CCML dispose à présent de **deux années pour réaliser une collecte des données actualisées** sur l'ensemble des communes, étudier et choisir le ou les modes de gestion les plus adaptés à son territoire et mettre en route cette gestion. Pour suivre ce travail de près et débattre des arbitrages nécessaires, **quatorze élus représentatifs des différents secteurs du territoire se sont portés volontaires et composent à présent la commission de suivi du transfert des compétences eau et assainissement.**

ÉNERGIE

CARTOGRAPHIE DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAE nR)

La CCML dans son rôle d'outil des communes

Loi APER

Loi n°2023-175 du 10 mars 2023

“Pour atteindre les objectifs de neutralité carbone de la France en 2050, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a pour objectifs :

- d'améliorer le financement et l'attractivité des projets d'énergie renouvelable
- de libérer un potentiel foncier adapté aux projets d'énergie renouvelable et ne présentant pas d'enjeux environnementaux majeurs
- d'accélérer les procédures sans renier nos exigences environnementales, notamment via un processus de planification
- d'accélérer le déploiement de l'éolien en mer”

Pour tendre vers les objectifs, les communes ont un rôle renforcé pour choisir les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. A ce titre, elles sont invitées à identifier des zones préférentielles et prioritaires, qui pourraient être le siège de projets liés à l'énergie renouvelable.

Ces zones seront alors inscrites dans une cartographie départementale donnant un signal clair aux porteurs de projets pour implanter leurs projets en ZAE nR.

Toutes les énergies renouvelables sont concernées avec une réserve sur les aires d'adhésion des Parcs Nationaux qui ne peuvent définir de ZAE nR que pour du photovoltaïque en toiture.

La Communauté de Communes Mont-Lozère portera une étude pour le territoire. Celle-ci visera à accompagner les 21 communes dans :

- l'identification des ZAE nR sur tout le territoire
- la consultation de la population
- la préparation des délibérations



VIE LOCALE

DÉBUT DE LA REFLEXION SUR LA MOBILITÉ

du Transport À la Demande en lien avec la Région

Le 24 novembre s'est tenue au Bleymard, en **présence d'Auréliе MAILLOLS, Conseillère Régionale** et de conseillers communautaires de la Communauté de Communes Mont-Lozère (CCML), une **réunion de présentation du dispositif régional en faveur des transports à la demande**. Messieurs Frédéric ALIX et Yann ALEX, respectivement responsable délégué mobilité et expert TAD pour la Région Occitanie ont présenté aux Élus le fonctionnement du Transport à la demande (TAD) et le **soutien apporté par la Région** sur ce mode de déplacement adapté à nos territoires ruraux.

Rappelons que la CCML est une communauté de communes rurale, située sur le **Mont Lozère mais aussi sur le Goulet**, constituée de **21 communes, dont deux gardoises**. D'un découpage particulier découle **trois, voire quatre bassins de vie** : le Valdonnez, l'ancien canton du Bleymard, l'ancien canton de Villefort avec les deux communes gardoises et la partie au nord du Goulet où cinq communes "versent" sur un bassin de vie extérieur à la CCML. **Ces quatre bassins de vie ont par leurs situations des besoins différents en termes de mobilité.**

Cette situation amène beaucoup d'interrogations sur la mise en place d'un **service cohérent**. Il va donc être nécessaire de réfléchir à la définition de l'offre qui sera peut-être différente d'une commune à l'autre.

Afin de mener à bien l'élaboration d'un schéma de transport à la demande et sa mise en place, **la Région Occitanie qui détient la compétence "Mobilité" accompagne les collectivités :**

- **techniquement** : en apportant une assistance à l'organisation, la conception, la fourniture des supports d'information, de la billetterie et la mise à disposition de la centrale de réservation.
- **financièrement** : chaque trajet ne devant pas excéder 2 euros par personne, la Région soutien l'organisateur à hauteur de 70% du déficit réel d'exploitation, laissant à la collectivité la charge de 30 % du coût de l'opération.

Après un premier état des lieux, la deuxième étape de la réflexion est la diffusion d'un questionnaire destiné à recenser les besoins réels sur le territoire en matière de TAD. **Le lien du questionnaire se trouve en dernière page.**



Afin de définir les besoins ou encore le mode opératoire entre lignes virtuelles ou TAD zonal, **un comité de pilotage réunissant plusieurs conseillers communautaires a été constitué.**



UN ÉQUIPEMENT QUI SAUVE DES VIE !



Un défibrillateur cardiaque est un **appareil qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque** et contribue à augmenter significativement les chances de survie d'une victime.

L'appareillage se compose d'un boîtier, d'électrodes et d'un enregistrement audio qui délivre l'ensemble des actions à réaliser pour porter secours et permettre ainsi à tout le monde de l'utiliser.



Cet appareil jusqu'à présent installé à l'intérieur de la halle des sports intercommunale à Villefort, est maintenant **positionné dans son boîtier de protection sur le mur extérieur du bâtiment à côté de l'entrée principale, afin de permettre son usage par le plus grand nombre.**

Il est rappelé que cet équipement sauve des vies, et qu'il doit être utilisé uniquement à cet usage !

JEUNESSE

FINANCEMENT DU PILOTAGE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Une nouvelle convention et plus de soutien de la part des partenaires

Depuis le 12 janvier 2023, votre communauté de communes (CCML) a signé une double convention de partenariat avec plusieurs organismes dont la caisse commune de sécurité sociale de la Lozère (CCSS48) et la mutualité sociale agricole du Languedoc (MSA).

Ce nouvel engagement appelé « **Convention Territoriale Globale** » pour la CCSS et « **Grandir en Milieu Rural** » pour la MSA a pour objectif d'accompagner notre territoire dans la mise en œuvre de politiques au service de la population dans différents domaines.

Afin de soutenir la CCML dans ces politiques, nos deux partenaires contribuent financièrement aux deux postes de chargé(e)s de coopération présents à votre service sur le territoire pour l'année 2023 :

- 8 124,69€ de la part de la MSA
- 14 569€ de la part de la CCSS48.

Ce soutien financier est une reconnaissance forte de la part des partenaires institutionnels. De quoi conforter le choix politique qu'ont fait les Élus d'avoir un service jeunesse organisé et coordonné.



LA CCML SOUTIENT LE DISPOSITIF BAFA 48



Pour la troisième année consécutive, **votre communauté de communes s'engage dans le dispositif BAFA 48** qui permet chaque année le financement d'un parcours de formation pour des jeunes lozérien.ne.s avec un **reste à charge de 48 euros seulement pour des formations au coût initial de 1000 euros.**

Ce dispositif porté conjointement par les services de l'État et les collectivités locales, lève un frein majeur à la formation des jeunes, à savoir le coût de la formation, tout en répondant à un **besoin des accueils collectifs de mineurs du territoire en termes de recrutement de personnel** pour les renforts saisonniers.

Cette année le dépôt des candidatures était ouvert du 19 janvier au 11 février 2024. Une chance pour les 16-26 ans qui souhaitent devenir animateur.trice en accueil de loisirs ou en centre de vacances.



D'autres sources de financement peuvent être sollicitées

Si vous ne bénéficiez pas de ce dispositif, vous pouvez être soutenus par les partenaires que sont la Caf ou la Msa. N'hésitez pas à les contacter.



L'ACCUEIL DE LOISIRS MONT-LOZÈRE

Un beau logo

Vous souvenez-vous du nom donné à l'accueil de loisirs du Bleymard, à sa création ?

Quand la Communauté de Communes était encore Goulet Mont-Lozère !

C'était « les Loupiots » !

Quelques années plus tard, une **nouvelle équipe** ayant pris la suite avec une **autre orientation pédagogique**, l'accueil de loisirs s'est appelé « Ludik ».

Depuis un an, un **autre projet est porté par une nouvelle équipe**, et avec ce nouvel élan : un retour vers la **nature, l'environnement, le partage de compétences.**

Le nom devient celui de la communauté qui le porte et la mascotte n'est plus un "loupiot", mais un **"goupil"** que l'on trouve à présent installé de manière pérenne sur la façade du bâtiment !



Bravo à Élise, notre directrice de l'accueil de loisirs qui a créé ce nouveau logo.

RENCONTRE INTERCOMMUNALE

Des rencontres pour mieux se connaître

Sur la page d'accueil du site de notre communauté de communes, il est une volonté forte exprimée par notre Président : « **relever le défi sur ce grand territoire de créer une identité commune** ».

Les trois accueils de loisirs de notre territoire ont œuvré en ce sens en **regroupant pour la première fois les enfants des trois principaux bassins de vie** pour une journée de jeux et de partages à Brenoux le 18 octobre dernier.

Cette belle initiative à saluer, annonce d'autres regroupements à venir dans les prochains mois en d'autres lieux.

Grâce à ces journées proposées par les équipes d'animatrices et d'animateurs de nos accueils de loisirs, **les enfants** accueillis dans ces structures **vont pouvoir découvrir la richesse et la**

variété de notre territoire, conformément aux objectifs que notre communauté de communes s'est fixé à travers son projet éducatif territorial.



LES FOYERS RURAUX DES ASSOCIATIONS INDISPENSABLES À LA VIE SOCIALE

Notre territoire est riche d'initiatives portées par des bénévoles qui animent une vie sociale dense sur l'ensemble de nos bassins de vie.

Le Foyer rural d'Allenc, une belle énergie en marche !

Un regard est porté dans cette gazette, sur le **Foyer Rural d'Allenc**,

agréé Espace de Vie Sociale par la Caisse d'Allocations Familiales en 2019 et qui a obtenu le renouvellement de ce label en 2023.

L'association a compté sur **110 adhérents en 2022** dont **80 résidents sur la commune**, soit **31% de la population permanente.**



Un local indispensable pour un Espace de Vie Sociale

Le Foyer Rural d'Allenc s'est engagé en 2023 sur un **projet de location d'un local d'environ 200m²** pour accueillir ses activités, mais également dans l'idée de le mettre à disposition d'autres associations, pour en faire un

lieu de débat, un café associatif et un lieu d'échanges réciproques de savoirs : un **Espace de Vie sociale** !

L'aménagement de ce lieu se réalise dans le temps avec la **mise en place de chantiers participatifs** où se mutualisent les compétences des bénévoles de l'association.

La jeunesse locale, une priorité !

En supplément de ces axes de développement, l'association désire poursuivre ses **activités en direction de la jeunesse** qui actuellement se déroulent uniquement pendant les vacances scolaires d'automne, d'hiver et de printemps (une semaine par

période) auxquelles s'ajoute un camp pendant la période estivale.

Au cours de l'été 2023, un **voyage au festival ludique international de Parthenay dans les Deux-Sèvres** a ainsi été proposé du 17 au 21 juillet, à 9 jeunes âgés de 11 à 16 ans. La CCML a soutenu financièrement cette initiative dans le cadre des contrats éducatifs locaux.



SPORT

CLAP DE FIN AU PÔLE DE PLEINE NATURE POUR HERMINIE GRAVIER

Vous connaissez les sentiers multi pratiques du Pôle Pleine Nature Mont-Lozère et leurs carto guides ? Oui bien sûr !

Et bien la création de ce réseau de randonnées avec leurs cartes, **notre territoire le doit notamment au travail d'Herminie GRAVIER, chargée de mission du Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont-Lozère**, qui pendant près de 7 ans a œuvré avec les élus et les partenaires institutionnels pour que naisse ce **magnifique outil de promotion touristique**.

À l'heure où elle vient de finir ses cartons et de vider son bureau, il est juste que notre communauté de communes lui adresse **de chaleureux remerciements pour ce travail remarquable qui permet de mettre en lumière la richesse et la beauté de notre territoire**.

Herminie part vers de nouvelles aventures, tout autant passionnantes, puisqu'elle est à présent salariée de « La Loco-Motive 48 », un tiers-lieu associatif à Villefort qui va œuvrer dans le secteur socioculturel sur Villefort.



Nous souhaitons à Herminie un bel épanouissement professionnel et personnel dans ses nouvelles fonctions, et nous lui adressons encore une fois notre gratitude pour son implication, son sourire et son énergie positive.



VOUS AIMEZ LE MONT LOZÈRE ET LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ?

Rejoignez le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère et venez animer le Pôle de Pleine Nature + !

Missions : poursuite de la mise en oeuvre de la politique de développement du massif. Animation des sites et mobilisation des partenaires et prestataires. Pilotage du programme ...

Contact :

SMAML, 15 rue de l'église
48800 VILLEFORT
president@smaml.fr

Compétences : maîtrise de la méthodologie de conduite de projet, animation partenariale, connaissance des collectivités territoriales et des dispositifs de soutiens financiers publics et privés ...

Profil : Bac + 5 dans le développement territorial / CDD 3 ans à temps plein / permis b obligatoire

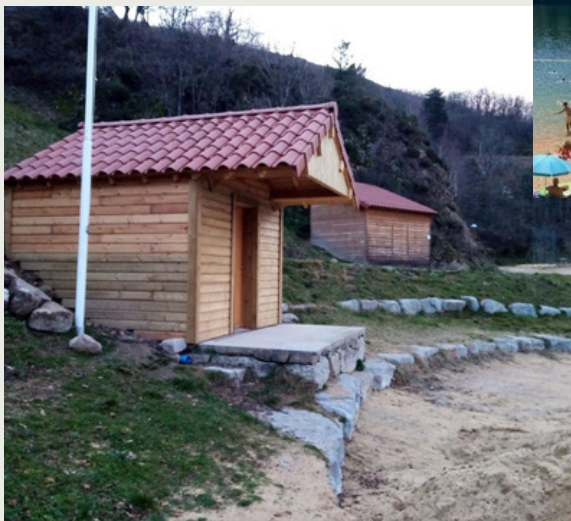
TRAVAUX

EN ATTENDANT DE METTRE LE MAILLOT DE BAIN

C'est hors saison que se prépare la saison !

Depuis plusieurs années, la surveillance de la baignade du lac de Villefort s'effectue sous un barnum, alors que le poste de secours se situe sous la maison de la pêche à 50 mètres de la zone de baignade : difficile de surveiller un éventuel blessé durant l'arrivée des secours et de surveiller en même temps la baignade.

Ainsi, la CCML a décidé de construire un poste de secours pour le BNSSA* qui assure la surveillance de la baignade.



Avec cette nouvelle construction, le matériel de sauvetage pourra être stocké à proximité immédiate de la baignade et le sauveteur pourra profiter de plus de confort.

Cette construction est une des réalisations des agents techniques de la CCML. En effet, toutes les compétences se trouvent dans nos équipes techniques, qui apprécient de mener à bien ces missions quotidiennes. Ainsi, on les retrouve à la Bastide Puylaurent au rafraîchissement des locaux de la Maison Médicale, à la gendarmerie de Villefort dans la réparation du portail ou encore au Bleynard dans l'aménagement du centre de Loisirs.

SPANC

LE SPANC, UNE MISSION DE CONTRÔLE MAIS AUSSI DE CONSEILS ET D'ACCOMPAGNEMENT

En 2024, comme chaque année, le **SPANC** (Service Public d'Assainissement Non Collectif) du Mont-Lozère va effectuer une campagne de **contrôles périodiques obligatoires des installations d'assainissement non collectifs**. Cette année, les communes concernées par ces contrôles sont **Ponteils et Bresis et Chadenet**.

Dans ce cadre, les propriétaires de toutes les habitations de ces communes vont recevoir un **courrier les invitant à prendre rendez-vous avec le SPANC** dans le délai précisé. Ces contrôles ont pour but de **vérifier au regard de la réglementation, la conformité** des installations d'assainissement, ainsi que leur bon entretien.

Cette visite est également un **moment de conseils et d'échanges** avec le technicien, sur le **fonctionnement, l'entretien et les améliorations** à apporter aux installations. Le technicien indiquera le cas échéant les démarches à effectuer pour des travaux de mises aux normes de l'assainissement.

En 2023, les techniciens du SPANC Mont-Lozère ont ainsi conseillé, accompagné et contrôlé une centaine de projets et réalisations répartis sur tout le territoire de la CCML.

Pour rappel, **tous travaux d'assainissement non collectif, qu'il s'agisse d'une nouvelle installation ou d'une modification, doivent préalablement être validés par le SPANC.**

Le SPANC en 2023

- 503 documents instruits
- 383 diagnostics effectués dont 8 pour vente
- 54 réalisations contrôlées
- 66 projets accompagnés

Contacts

email : spanc@ccmontlozere.fr
Tel : 04.66.48.13.83

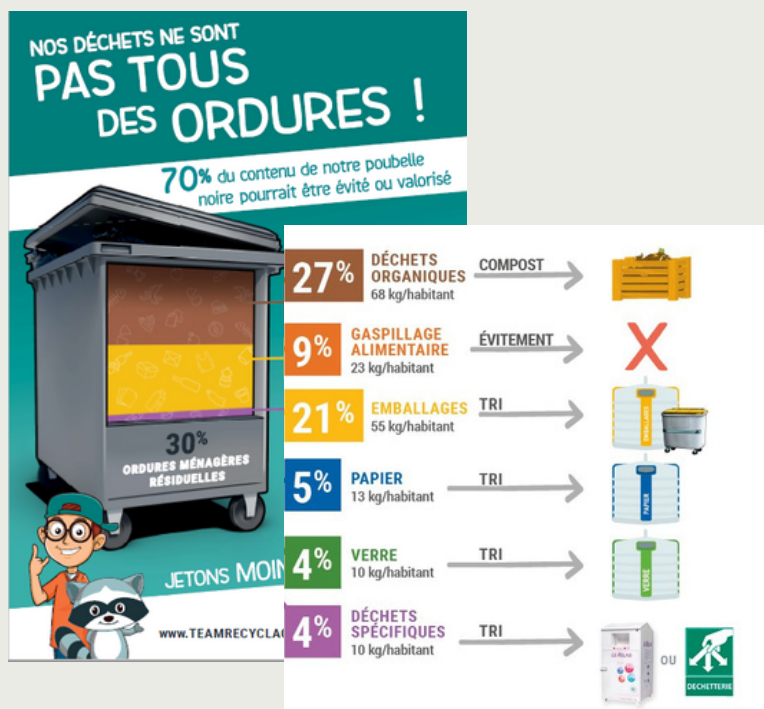
Informations

<https://www.ccmontlozere.fr/navigation/services/>

A l'initiative du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère, une campagne de caractérisation des ordures ménagères produites par les ménages lozériens a été récemment réalisée.

Au total, plus de 10 tonnes d'ordures ménagères, issues des différentes tournées de collecte du département, ont été triées à la main pour être séparées par nature, conformément au protocole établi par l'ADEME (Agence de la transition énergétique).

La caractérisation des ordures ménagères permet ainsi d'en **connaître la composition**. Cette connaissance est **nécessaire pour adapter l'organisation du service public de gestion des déchets ménagers et mieux orienter les actions de sensibilisation**.



Plus de 70% du contenu de notre poubelle pourraient être évités ou valorisés

Tous les ans, chaque lozérien produit en moyenne 254 kg d'ordures ménagères. En adaptant nos modes de consommation et en améliorant notre geste de tri, plus de 70% de ces déchets pourraient être évités ou valorisés.

Notre poubelle contient en effet :

- 36% de déchets organiques, avec 23kg par habitant de gaspillage alimentaire et 68 kg

- par habitant de déchets qui pourraient être compostés ;
- 30% de déchets de verre, papiers et emballages qui pourraient être recyclés s'ils étaient triés et orientés vers les bacs de tri ;
- 4% de textiles et déchets spécifiques (petits appareils électroménagers, piles...) qui pourraient être triés et déposés dans les bornes de collecte ou en déchetterie.

Au final, **seulement 30% des déchets** présents dans notre poubelle ordures ménagères **y ont réellement leur place**, car ils ne sont effectivement pas valorisables.

Ensemble, jetons moins, trions plus !



INFO PARTENAIRE



Pourquoi et comment agir ?

Face aux enjeux environnementaux et aux évolutions réglementaires qui s'imposent à nous, **il est aujourd'hui nécessaire de réduire et trier davantage notre poubelle d'ordures ménagères**.

Réduire et trier nos déchets, c'est :

- Éviter des coûts de transport et de traitement inutiles ;
- Préserver nos ressources naturelles en recyclant les déchets qui peuvent l'être et en réduisant notre gaspillage alimentaire ;
- Permettre une prise en charge de nos déchets au juste prix, en orientant les déchets recyclables vers les filières qui leur sont dédiées et dont le financement

est assuré en tout ou partie par les producteurs de déchets ;

- Maîtriser l'évolution des coûts de stockage de nos ordures ménagères, fortement impactés par l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Chacun à notre échelle nous avons la possibilité d'agir, en adoptant au quotidien des gestes simples. Pour cela nous pouvons :

- Trier les déchets recyclables en les déposant dans un bac de tri ou en déchetterie (ces déchets représentent actuellement 34% du contenu de notre poubelle d'ordures ménagères) ;

- Composter nos déchets organiques ou les donner à nos animaux domestiques, ce qui permettrait de réduire de 27% notre poubelle d'ordures ménagères ;
- Réduire notre gaspillage alimentaire en étant par exemple plus vigilants aux dates de péremption et en achetant uniquement ce dont nous avons besoin. A ce jour le gaspillage alimentaire représente 23kg par lozérien et son impact sur le portefeuille des ménages est évalué au niveau national entre 100€ et 160€ par an par personne.



LE TRI PERMET DE REDUIRE LE COÛT DES OM

Si les particuliers et la plupart des professionnels ont pris l'habitude de trier leurs ordures ménagères, en écartant les plastiques, les boîtes de conserves, les cartons, le verre ... Il n'en est pas de même de tous.

Outre le fait que les personnes qui font l'effort du tri sélectif se demandent pourquoi les autres ne sont pas inquiétés par leur mauvaise gestion de leurs déchets, il s'avère aussi que ces pratiques sont dangereuses pour nos personnels, grèvent le budget de la collectivité et pourraient à terme faire augmenter la taxe des OM.



En effet, le produit de la taxe des ordures ménagères finance la collecte, le transport et le traitement des déchets (enfouissement, valorisation de la matière ou valorisation énergétique), dans le respect des réglementations en vigueur. Le coût de ce traitement est beaucoup plus élevé lorsque tous types de déchets sont mélangés et collectés ensemble dans les bacs à ordures ménagères (coûts de transport inutiles, frais liés au tri au site de traitement, enfouissement de déchets qui auraient pu être valorisés...). **Plus les déchets seront triés à la source, plus les coûts de traitement, et donc la taxe des OM, seront faibles.**

LES DÉCHETTERIES VOUS ACCUEILLENT GRATUITEMENT

La CCML met aussi à votre service 3 déchetteries. Elles permettent de déposer gratuitement les objets ou matériaux qui ne sont pas recyclables en conteneur.

- **Secteur MONT-LOZÈRE ET GOULET** : route de sauvage, le mercredi de 13h30 à 17h et le samedi de 8h30 à 12h
- **Secteur du VALDONNEZ** : Saint-Etienne du Valdonnez, le mercredi de 8h30 à 12h puis 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h
- **Secteur de VILLEFORT** : la Gravière, le mercredi et samedi matin de 8h30 à 12h
- **Secteur LAUBERT** : tolérance pour les habitants de se rendre sur la déchetterie de Châteauneuf de Randon

DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS À TARIF RÉDUIT

Pour permettre aux particuliers et aux professionnels qui le souhaitent de trier les biodéchets (déchets verts et déchets alimentaires), la **CCML propose des composteurs individuels** (en bois dimension 80 x 75 x 72 cm), accompagnés d'un bio-seau en plastique recyclé, **au tarif de 20 €**.

Depuis fin 2021, ce sont près de 160 composteurs qui ont déjà été distribués et qui contribuent à réduire la quantité d'ordures ménagères sur le territoire.



Ces composteurs sont en vente aux sites suivants :

- Bureaux administratifs de la CCML au Bleyard
- Déchetterie de Saint-Etienne du Valdonnez
- Déchetterie de Villefort

Cette opération a été rendue possible grâce à l'obtention d'une subvention européenne dans le cadre du programme LEADER, à hauteur de 64 % du coût du projet.

C'est pas compliqué !

Source : Je composte - EVODIA (<https://www.evodia.org/>)

Déposez dans le composteur

- Restes de repas
- Épluchures
- Marc de café
- Fanes de légumes
- Pain dur
- Fleurs fanées
- Feuilles mortes
- Branchages
- Tontes d'herbe
- Mauvaises herbes
- Cendres froides
- Huiles de friture
- Viandes et poissons
- Végétaux malades
- Mauvaises herbes "montées en graine"
- Charbon
- Cailloux, sable
- Produits chimiques



SERVICES DES COMMUNES

DES AGENCES POSTALES DANS VOS COMMUNES

Les services à la population : une importance capitale sur nos territoires.

Alors que beaucoup de services publics ou au public ont disparu sur nos communes, alors même que les animateurs des France Services du Bleymard et de Villefort essaient au mieux d'accompagner les administrés dans les démarches de la vie courante, il est important de saluer le travail des agents communaux qui tiennent souvent en plus de leur secrétariat de mairie, les fonctions de guichetier d'agence postale communale (APC).

Sur nos 21 communes, en plus de 3 postes, 9 APC proposent les services d'affranchissement, d'envoi, de changement d'adresse, de procuration et de dépôt et retrait d'espèces pour les particuliers.

Et pour ne pas rater d'informations sur vos communes

Certaines de vos collectivités vous proposent de **suivre les activités, informations et événements de la vie locale sur des applications consultables sur votre smartphone**. Pour cela, vous pouvez télécharger l'application et y chercher votre commune pour vous y abonner et recevoir les actualités.



- PONTEILS ET BRESIS
- POURCHARESSES
- VILLEFORT



- BRENOUX
- LANUEJOLS

Agences La Poste

- LE BLEYMARD (Commune Mont-Lozère et goulet) : Les vendredis et mardis de 9h à 12h30 puis de 13h30 à 16h,
- BAGNOLS LES BAINS : les lundis et jeudis de 9h à 12h puis de 14h à 16h30,
- SAINT-ETIENNE DU VALDONNEZ : les mardi de 9h à 12h30 puis de 13h30 à 16h30 et les jeudis de 9h à 12h puis de 14h à 16h30,
- VILLEFORT : les lundis et mardis de 9h-12h puis de 13h30 à 15h30, les jeudis de 9h à 12h puis de 14h à 15h30, les vendredis de 9h à 12h puis de 13h30 à 15h30

Agences Postales Communales

- ALTIER : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 11h30,
- CUBIÈRES : située au "Café-restaurant Bargeton", du lundi au vendredi de 7h30 à 12h,
- LA BASTIDE PUYLAURENT : du lundi au vendredi de 9h15 à 11h45, équipée d'un espace numérique et d'un wifi gratuit,
- LANUEJOLS : les lundis, mardis de 8h30 à 12h30, les mercredis de 14h à 18h, les jeudis de 8h30 à 12h30,
- LAUBERT : les lundis et jeudis de 9h à 12h,
- MONTBEL : les vendredis de 9h à 12h puis de 13h à 17h
- PIED DE BORNE : du lundi au vendredi 8h30-12h30,
- PRÉVENCHÈRES : du mardi au samedi de 09h à 12h avec bibliothèque municipale.

... PROJET EN CONSTRUCTION ...

MOBILITÉ - TRANSPORT À LA DEMANDE

ENQUÊTE AUPRÈS DE LA POPULATION - EXPRIMEZ VOS BESOINS !
retrouvez l'enquête version papier en mairie, en France services
ou version numérique en scannant le QR code:

